

DOCUMENT CONFIDENTIEL
Reproduction et diffusion
strictement interdites



C.T. : 224514

DATE : 15 JUIN 2021

CONCERNANT l'ajout d'effectifs dans certains
ministères et organismes pour l'exercice 2021-2022

---ooo0ooo---

LE CONSEIL DU TRÉSOR DÉCIDE :

D'indiquer à la Société de l'assurance automobile du Québec, puisqu'elle n'a pas été en mesure de respecter son niveau d'heures rémunérées autorisé pour l'exercice financier 2020-2021, qu'elle devra :

- a) prendre les mesures nécessaires afin de résorber les dépassements à sa cible d'effectifs au plus tard le 31 mars 2022;
- b) transmettre à son Secrétariat (Sous-secrétariat aux politiques budgétaires et aux programmes), d'ici le 30 septembre 2021, un plan d'action permettant d'assurer le respect du niveau d'heures rémunérées autorisé pour l'exercice financier 2021-2022, relativement aux informations présentées à l'annexe ci-jointe;
- c) conformément à sa décision du 3 décembre 2019 (C.T. 221738), définir et mettre en œuvre un plan d'action visant la réalisation complète de la mesure d'optimisation « Attrition dans l'administration publique » d'ici la fin de l'exercice financier 2022-2023, au regard des informations présentées à l'annexe ci-jointe. Transmettre, d'ici le 30 septembre 2021, ce plan d'action à son Secrétariat (Sous-secrétariat aux politiques budgétaires et aux programmes).

Le greffier du Conseil du trésor,



LOUIS TREMBLAY

c.c. M. Éric Ducharme
M. Patrick Dubé
M^{me} Nathalie Tremblay

Société de l'assurance automobile du Québec
Dépassement du niveau d'effectifs 2020-2021
(en ETC)

Organisation	LFP/HFP	2020-2021			2021-2022
		Niveau d'effectifs	Consommation réelle	Écart	Niveau d'effectifs
Société de l'assurance automobile du Québec	LFP	3 467	3 782	(315)	3 437

Société de l'assurance automobile du Québec
Mesure d'optimisation "Attrition dans l'administration publique"
(en ETC)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TOTAL
Cible de réduction de la Société	75	-	-	-	75